moraliste, est un hommage que le vice rend à la vertu. De même ici, au 1er janvier, tant d'égoïstes, tant de gens intéressés, tant d'êtres au cœur froid et dur sortent de leurs demeures pour accomplir certains rites affectueux, souhaiter des prospérités innombrables à des personnes dont ils ne se soucient pas et laisser des rectangles de carton chez des individus dont la mort ne les distrairait pas pendant un quart de minute, cela veut dire que la société est formée, malgré tout, d'êtres sociables, qu'il existe une famille, des devoirs, une hiérarchie, des traditions respectées et puissantes. Et ceux qui font leurs visites en automates, comme des pantins que fait mouvoir une ficelle, n'agissent ainsi que parce que le branle est donné par d'autres, par ceux qui sentent, par ceux qui aiment, par ceux qui tiennent aux liens du sang, aux droits de la famille et à la défense de l'ordre social.

DIÉGO.

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

M. Camille Pelletan, indisposé, n'assistait pas à la délibération.

AU MAROC

M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères, a donné connaissance au Conseil des dépêches reçues de nos agents au Maroc.

Jusqu'à ce jour, les nationaux étrangers n'ont été ni menacés, ni inquiétés.

LA PRIME DE 25 000 FRANCS

M. Vallé, garde des sceaux, a fait savoir qu'en dehors de la prime de 25 000 francs promise en vue de la découverte de la retraite de la famille Humbert, il ferait remettre une somme de 15 000 francs pour être distribuée aux agents de la police espagnole qui ont procédé à l'arrestation.

LA LÉGION D'HONNEUR

Le président du Conseil et le ministre de la Justice ont soumis au Conseil les nominations qu'ils se proposent de faire dans l'Ordre de la Légion d'honneur à l'occasion du 1er janvier. Ces nominations ne paraîtront au *Journal Officiel* que vers le 5 ou le 6 janvier.

Le ministre de la Guerre a fait approuver ses propositions pour la croix de grand-officier de la Légion d'honneur ainsi qu'une promotion de généraux de division et de généraux de brigade.

LES JOURNAUX LICENCIEUX

Enfin, le garde des sceaux a entretenu le Conseil des mesures qu'il compte prendre pour remédier à l'insuffisance de la répression du fait d'outrage aux bonnes mœurs commis par certaines feuilles illustrées.

Des instructions vont être envoyées à tous les procureurs généraux à l'effet de faire saisir les journaux contenant des dessins licencieux exposés dans les kiosques ou aux vitrines des marchands de journaux.

Un projet de loi portant modification à la loi de 1898 sera déposé à la rentrée des Chambres. Ce projet transformera en contravention la première infraction à la loi et rendra ainsi plus facile la répression presque impossible aujourd'hui, à raison de l'excès des sévérités de la loi de 1898.

Les tenanciers de kiosques vont être également avisés qu'ils ne doivent plus exposer les journaux sur la première page desquels figurent des dessins ou gravures obscènes.

LE PROCHAIN CONSEIL

Le prochain Conseil des ministres aura lieu le mardi 6 janvier.

RÉCEPTION DU JOUR DE L'AN SUPPRIMÉE

Le ministre des Finances devant s'absenter de Paris pendant les premiers jours de janvier, la réception habituelle du personnel de son département n'aura pas lieu.

LE SERVICE DE DEUX ANS

Le nouveau rapport de M. Rolland, sénateur, sur la réduction à deux ans du service militaire, sera déposé dès la rentrée du Parlement. En voici les principales conclusions:

1° Les jeunes gens qui, lors du deuxième examen physique, seront encore reconnus impropres au service armé seront définitivement exemptés ou incorporés dans les services auxiliaires;

2° Les devancements d'appel seront limités à 4 % du contingent et les engagements de deux ans supprimés;

3° Les élèves des écoles polytechnique, de Saint-Cyr, forestière, centrale, normale, des ponts et chaussées, des mines de Paris et des mineurs de Saint-Etienne ne pourront recevoir que des jeunes gens ayant accompli une année de service; les élèves de ces écoles, sauf Saint-Cyr, après avoir pratiqué 120 à 160 jours de service militaire pendant leur séjour à l'école, seront, à leur sortie, astreints à un stage de quatre mois ou moins comme officiers de réserve; les étudiants en médecine, munis de douze inscriptions, seront utilisés, dès la fin de leur première année de service, comme médecins auxiliaires, s'ils subissent avec succès les examens d'aptitude à ce grade;

4° L'engagement de trois ans donne droit au devancement d'appel et au choix du corps; au delà de trois ans, l'engagé bénéficie d'une prime proportionnelle; les sous-officiers restant au service après cinq ans auront droit à une solde ferme, comme les officiers; quant au système actuel des emplois civils réservés aux rengagés, il est complètement remanié;

5° La loi de deux ans ne sera appliquée que deux ans après sa promulgation, sauf en ce qui concerne les engagements et rengagements; si la loi est promulguée en 1903, elle sera appliquée à partir du 1er janvier 1906, pour les jeunes gens de la classe 1905.

Les inscrits maritimes de Marseille

Le Syndicat de la marine marchande s'est réuni hier soir pour discuter les propositions qui avaient été faites aux armateurs par l'intermédiaire de M. Bérard, sous-secrétaire d'Etat des postes et télégraphes, en vue de mettre fin au conflit survenu après la grève entre les Compagnies et les inscrits maritimes. Sur la promesse faite par le gouvernement de renoncer à appliquer certaines clauses pénales du cahier des charges et notamment à faire supporter par les Compagnies les frais des transports des dépêches effectués au cours de la dernière grève par les navires de l'Etat, les Compagnies font abandon de la subvention de l'Etat pour les voyages non effectués et s'engagent à retirer leurs plaintes en désertion contre les inscrits maritimes qui avaient abandonné leur bord pour se mettre en grève. Ces derniers seront payés des salaires dus pour le travail avant la grève et pourront être immédiatement réembarqués. La réclamation des inscrits portant plus particulièrement sur ce dernier point, il y a lieu de considérer ce dernier incident de la grève des inscrits maritimes comme définitivement clos.

LE REFUS DE L'IMPOT

Nous lisons dans la *Volonté Nationale* de Remiremont :

Mardi matin a eu lieu au Rang Sénéchal, devant la demeure de M. [illegible], la vente de ses meubles et récoltes.

Une trentaine de personnes étaient venues en curieuses. Les objets mis en vente n'eussent pas eu d'amateurs et le commissaire priseur s'en fût retourné bredouille sans l'obligeante intervention d'un individu qui estima une pendule quarante sous; elle fut adjugée à vingt francs. Un buste de Déroulède en plâtre, estimé toujours par l'homme aux quarante sous, fut adjugé à cent francs. La somme du principal et des frais réclamés se trouvant atteinte, la vente s'arrêta là.

DANS LA TEMPÊTE

Le clergé de Toulouse est allé offrir ses souhaits à Mgr Germain à l'occasion de sa fête.

M. l'abbé Rouzaud, vicaire général, se faisant l'interprète de tous, a rappelé que les deux patrons de l'archevêque, saint Jean et saint Augustin, furent évêques à des heures difficiles, puis il a ajouté :

Nous sommes à une de ces heures, et nous avons un évêque : vos prêtres seront toujours avec vous; ils y étaient déjà quand des premiers vous preniez la défense des Congrégations religieuses, si maltraitées et si nécessaires.

Mgr Germain a répondu :

J'ai besoin de votre concours. Avec vous, je serai fort. Nous avons besoin de force dans ces temps où la haine se rue contre tout ce qui est à Dieu. J'ai défendu, je défendrai nos Congrégations religieuses, qui sont la fleur de l'Eglise.

—o—

Mgr Delamaire, évêque de Périgueux, annonce à ses diocésains la fondation, dans son diocèse, d'une œuvre des vocations sacerdotales.

Des milliers de religieuses, écrit Mgr Delamaire, formaient à la piété d'innombrables petits enfants. Elles suppléaient par leur ministère à l'impuissance où étaient les mères, écrasées par un travail inconnu jadis, de remplir leur devoir de catéchistes intimes. La tempête les a dispersées, livrant leurs élèves à l'enseignement dit neutre, c'est-à-dire à l'enseignement muet sur les vérités capitales de la religion.

Des centaines de religieux, remarquables par leur dignité, leur culture, leur patriotisme élevé, et surtout par leur amour désintéressé de la jeunesse, nous formaient, dans de nombreux collèges, une génération croyante, virile, réfractaire à toute corruption et conquérant presque partout les premières places dans les carrières où elle se présentait.

Plusieurs de ces écoles ont sombré dans la tourmente qui passe actuellement sur la France. Les survivantes sont très menacées et ne comptent guère sur un long lendemain.

Voilà le mal. L'évêque se demande ensuite « quelle est la force à la fois pacifique et irrésistible capable d'enrayer la déchristianisation des classes pauvres, ce fruit fatal de la neutralité dans les écoles populaires », et il n'en voit pas d'autres que le clergé séculier et paroissial, « dernière ressource de la grande armée du bien, boulevard suprême de la foi catholique ».

Il faut donc fortifier ce clergé, puisque sa mission devient chaque jour plus difficile, et qu'on peut, dans une certaine mesure, compenser de la sorte les pertes infligées d'autre part à l'Eglise.

CARTES DE VISITE

A plusieurs reprises déjà nous avons exhorté les catholiques à réaliser une économie en supprimant leurs envois de cartes ou en les envoyant sous bandes timbrées à 0 fr. 01.

Plusieurs correspondants nous prient de le rappeler, afin que, dans le cercle de leurs relations, on ne s'étonne pas de leur manière de faire. Nous déférons très volontiers à leur désir.

Beaucoup d'autres, nous suggèrent d'excellentes idées sur l'emploi des économies ainsi réalisées. Nous avons même reçu tout un plan de diffusion de la bonne presse basé sur ce principe. Bien des prêtres ont appliqué ces fonds aux souscriptions locales en faveur des curés volés.

On comprendra le sentiment de discrétion qui nous porte à laisser à chacun le soin d'utiliser au mieux, les sommes dont il pourra disposer.

Quant à la proposition elle-même, nous nous faisons un plaisir et un devoir de la renouveler une dernière fois. C'est une manière facile et efficace de faire le bien.

LA MUTUALITÉ SCOLAIRE

Cette œuvre continue de se développer en diverses régions.

Dans la petite ville d'Auray, nous écrit-on, avait lieu, hier lundi, la première assemblée de la mutualité scolaire « la Jeunesse prévoyante d'Auray ». Commencée à une époque assez ingrate (en pleine période électorale) avec quarante enfants, cette mutualité a vu bientôt doubler le nombre des petits sociétaires. La fête de l'arbre de Noël a été des plus réussies, grâce au dévouement de deux membres administrateurs.

M. J. Martin, d'Auray, que l'on rencontre toujours quand il s'agit d'améliorer le sort des petits, a eu le talent de donner, dans un rapport succinct, tout ce qui constitue une mutualité scolaire et son fonctionnement. La nombreuse assistance a compris tout le bien que les enfants peuvent retirer de cette heureuse institution.

AU MAROC

La défaite des troupes impériales est confirmée. Mais on n'est pas fixé sur l'importance que peut avoir cet échec. Toutefois, il se pourrait que la situation du Sultan soit véritablement critique.

Les soldats du prétendant auraient enlevé quelques canons et fait de nombreux prisonniers.

Les divisions que commandaient Muley-el-Kebir et Muley-el-Amrani sont défaites.

Les vainqueurs ont poursuivi les troupes impériales jusqu'aux portes de Fez.

Les Européens qui étaient en assez grand nombre dans cette ville se sont hâtés d'en partir.

Le Sultan s'est, dit-on, enfermé dans Fez. Il a fait barricader les portes. Il s'est réfugié au fond de son palais avec toute son artillerie et toutes les munitions qu'il a pu réunir en toute hâte.

On craint que les rebelles attaquent la ville.

Londres, 30 décembre matin. — Une dépêche de Fez au *Daily Mail* annonce que la véritable situation du Sultan du Maroc est très précaire.

Il est en réalité retranché dans Fez. Sa défaite a été des plus complètes. Les rebelles sont en possession de toute son artillerie.

Parmi les Européens, l'impression est générale que la France donne un certain appui ou au moins encourage le prétendant. (Nous donnons cela tout à fait sous réserve.)

Une dépêche de Malte au même journal annonce que la *Bacchante*, le *Grampus* et deux autres croiseurs, sous les ordres de l'amiral Walker, sont partis pour le Maroc.

—o—

Madrid, 30 décembre matin. — M. Silvela déclare que le ministre d'Espagne à Tanger télégraphie qu'il a eu une conférence avec le ministre des Affaires étrangères à Tanger qui ne cache pas ses impressions pessimistes.

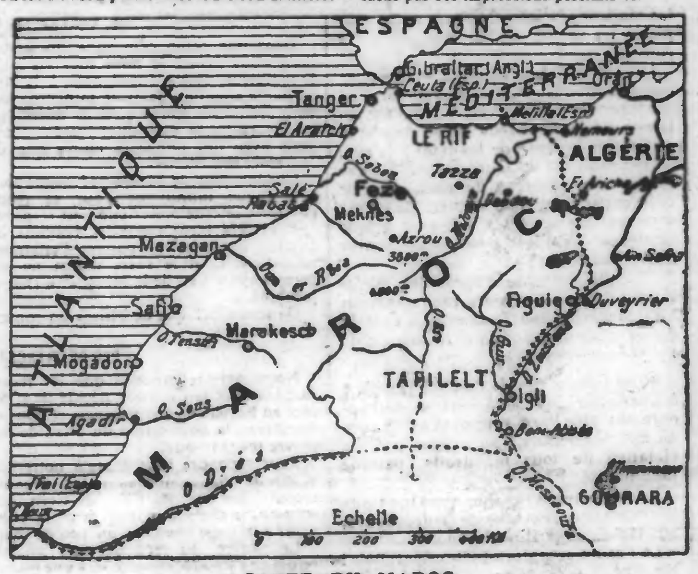

CARTE DU MAROC

Dépêches diverses

Londres, 29 décembre. — Plusieurs journaux anglais publient cette note :

Suivant un télégramme de Tanger, 28 décembre, 8 h. 1/4 du soir, les Dames des missions anglaises ont quitté Fez et Tetuan pour se rendre à Tanger.

Le nombre des Dames missionnaires anglaises était de cinq à Tetuan et de quatre à Fez. Le seul missionnaire anglais qui soit resté dans l'intérieur est M. Simpson, qui venait d'aller à Fez, et dont on ne parle pas dans la dépêche.

Il y a aussi des missionnaires américains au Maroc. Plusieurs d'entre eux se trouvent à Fez et à Méquinez, mais on ne dit pas quelle décision ils ont prise.

Le caïd, d'origine écossaise, sir Harry Mac Lean, arrivé récemment d'Angleterre à Tanger, s'est rendu dans l'intérieur.

—o—

Madrid, 29 décembre soir. — Les officiers de l'armée qui étaient en congé ont reçu l'ordre de rejoindre leurs régiments.

Le régiment d'infanterie d'Alcala est parti pour Algésiras; un autre se prépare à Saragosse, ainsi que l'artillerie de campagne, le génie et le corps de santé.

Le gouvernement communique aux ambassadeurs de France, d'Angleterre et d'Allemagne à Madrid, les nouvelles transmises par M. Cologan, ministre d'Espagne à Tanger.

Il a ajouté cependant que la situation n'était pas désespérée, car la défaite des troupes du Sultan est due à une surprise et non à une bataille sérieuse.

M. Silvela a dit encore que le croiseur *Infanta-Isabel* est envoyé à Tanger pour protéger les sujets espagnols.

Il croit que les autres puissances enverront des bâtiments de guerre.

Le gouvernement a décidé de placer des troupes à Malaga, Cadix et Algésiras qui seraient tenues prêtes à renforcer rapidement, au premier ordre, les garnisons de Ceuta et Melilla.

Plusieurs journaux développent cette opinion que le danger pour l'Espagne n'est pas dans la lutte actuelle; mais qu'il pourrait résulter des arrangements qui mettront fin à la guerre.

L'Espagne envoie, en plus du croiseur *Infanta-Isabel*, d'autres navires qui devront prendre à bord des troupes espagnoles, en cas de désordres à Tanger.

3 ou 4 000 hommes d'infanterie et deux escadrons de cavalerie iront incessamment renforcer encore les garnisons les plus voisines des côtes marocaines.

Un paquebot transatlantique va être aménagé pour servir de transport.

Les dernières nouvelles confirment le blocus de Fez par les insurgés.

—o—

Madrid, 30 décembre. — D'après des dépêches particulières, le Sultan du Maroc a tenté vainement de s'échapper de Fez; il a été repoussé.

LES HUMBERT

Le premier interrogatoire de fond des inculpés n'aura pas lieu avant la semaine prochaine. On espère que d'ici là Mme Humbert et son mari reviendront à une plus saine appréciation de leur situation et qu'ils feront choix de défenseurs.

Les avocats auront, d'ailleurs, à prendre connaissance du dossier — et il est volumineux — avant l'interrogatoire.

On croit que Maria Daurignac bénéficiera de la même faveur que sa nièce Eve. Il en sera vraisemblablement de même, mais plus tard, pour Emile Daurignac. Celui-ci jouissait à un bien moindre degré que Romain de la confiance de Thérèse.

Quant à Romain, il ne cesse de faire preuve d'un cynisme éhonté.

Il a déclaré aux deux juges, MM. André et Leydet, qu'il leur montrerait les Crawford et les millions.

Les cellules

Les cellules des Humbert mesurent 3m,50 de long sur 2m,50 de large. L'ameublement se compose d'un lit de fer, fixé au sol et ayant les dimensions réglementaires, 1m,85 de long sur 0m,80 de large, d'un escabeau, d'un bidon, d'une petite tablette et, dans un coin, d'un lavabo-water-closet, pourvu du système du tout-à-l'égout.

Chacune des cellules prend jour sur la galerie intérieure, par un regard en verre dépoli, protégé par un croisillon en fer.

La nuit, une ampoule électrique éclaire l'intérieur de chaque cellule.

On a tendu des velums au-dessus des courettes qui serviront de promenoir aux détenus, afin de les soustraire aux regards des personnes circulant dans la galerie Duc.

On a pris, enfin, la précaution d'aménager une cellule en parloir pour que les défenseurs puissent venir conférer avec leurs clients. Cette cellule se trouve placée entre la première et la seconde de celles qu'occupent Marie Daurignac et Thérèse Humbert.

Armand Parayre

L'ancien secrétaire de Frédéric Humbert a manifesté une vive joie quand il a appris par un de ses gardiens que ses anciens maîtres se trouvaient sous le même toit que lui.

Il est d'ailleurs entièrement remis de ses douleurs rhumatismales et paraît en très bonne santé.

— Maintenant, a-t-il déclaré, j'espère que tout cela ne va pas traîner et qu'on va me relaxer sans retard. Je commence à en avoir assez de la prison et je veux en sortir promptement.

Je fournirai tout autant d'explications libre que détenu. Je n'ai d'ailleurs rien à cacher de ma conduite passée.

Madame saura bien affirmer que je suis un honnête homme.

Les prétentions d'un dentiste

M. Ruze, le dentiste de Mme Dalazza, a écrit à M. André, juge d'instruction, pour réclamer la prime de 25 000 francs. Il déclare que c'est grâce à lui qu'on a saisi les lettres de Romain Daurignac, lettres qui faisaient connaître la retraite des Humbert à Madrid.

La plainte Cattaui

Le bruit a couru que M. Cattaui, l'un des principaux créanciers de la famille Humbert, satisfait de voir les escrocs enfin arrêtés, avait l'intention de retirer sa plainte.

On se souvient que c'est à l'instigation de ce créancier que fut commencée la campagne qui aboutit à l'ouverture du coffre-fort.

Le gendre de M. Cattaui, interrogé sur le retrait de la plainte, n'a pas démenti la nouvelle, mais a déclaré ne rien connaître à ce sujet des intentions de son beau-père. Il a souhaité que l'information soit inexacte.

Maintenant que les Humbert sont sous les verrous, il est, selon lui, de l'intérêt de tous de mener l'affaire jusqu'au bout.

Ce qu'on fera de l'argent saisi sur les Humbert

L'argent saisi sur les Humbert à Madrid sera-t-il versé à la faillite?

Non. Avant la faillite, il y a le fisc, il a un privilège pour les frais déjà énormes du procès. Mais avant le fisc passe Mme Humbert.

Sur une simple autorisation du juge, elle pourra prélever sur ces sommes les honoraires de son avocat.

Et le syndic ne peut pas s'y opposer.

Les droits de la défense font partie des *droits moraux* dont la faillite ne dessaisit pas le failli, et si le syndic faisait une opposition à l'exercice de ce droit, le tribunal le débouterait de son opposition.

De sorte que ce sont les victimes de Mme Humbert qui vont lui fournir les moyens de prendre un avocat si elle se résout à en prendre un.

L'INTERNATIONALE

Le bureau international socialiste a tenu sa réunion annuelle hier matin, à la Maison du Peuple de Bruxelles.

Etaient présents MM. Jaurès et Gérault-Richard députés français; Singer, député allemand; Van Kol et Troelstra, députés néerlandais; Adler, député autrichien; Hyndman et Woods, délégués anglais; Anseele et Vandervelde, députés belges, et les délégués russes et polonais.

L'assemblée s'est occupée principalement de l'organisation du Congrès socialiste d'Amsterdam. A la demande des délégués allemands, qui ont invoqué l'importance de leur lutte électorale prochaine, le bureau a décidé d'ajourner le Congrès socialiste international d'Amsterdam d'un an. Ce Congrès aura donc lieu en 1904.

Dans sa séance de l'après-midi, le bureau international a discuté une proposition de M. Hyndman, délégué anglais, relative à la situation politique internationale et aux conséquences de la guerre économique dont les Etats-Unis menacent l'Europe.

L'assemblée a décidé de tenir secrètes ses délibérations, et a rédigé une résolution qui sera communiquée plus tard.

A L'HOTEL DE VILLE

LE BUDGET DE LA POLICE

Le Conseil municipal siège jour et nuit.

Hier, jusqu'à minuit, on a discuté le budget de la préfecture de police présenté par M. Desplas.

Les Humbert ont fait partie des débats.

— Pourquoi n'avez-vous pas arrêté les Humbert, demandait-on au préfet de police?

— C'est faute de ressources suffisantes, répliquait M. Lépine.

M. Puybaraud n'a pas été oublié. On a demandé sa suppression. M. Lépine l'a défendu.

M. Galli a réclamé du préfet de police des explications au sujet d'une somme de 850 000 fr.

— Sur cette somme, a dit M. Lépine, 50 000 francs sont consacrés aux fonds secrets. Le reste est distribué en gratifications ordinaires et spéciales pour actes de courage. Il est tenu une comptabilité complète, et tous ceux qui reçoivent émargent.

Le Conseil n'en estime pas moins qu'un peu plus de lumière serait loin d'être superflu et, conformément aux propositions de M. Galli, vote la suppression du service de M. Puybaraud, directeur des recherches, et réclame la production des états de gratifications.

On passe ensuite au vote des divers articles du budget de la police.

1 150 200 francs sont alloués pour traitements des fonctionnaires et employés des bureaux intérieurs.

Les employés et agents de la police municipale sont dotés de 19 746 000 francs.

200 000 francs sont accordés comme gratifications aux gardiens de la paix, etc.

LES TRAMWAYS DE PÉNÉTRATION

Les Compagnies de tramways de l'Ouest parisien et de l'Est parisien ont averti M. de Selves, préfet de la Seine, qu'en présence de la décision prise ces jours derniers par le Conseil général, les Compagnies avaient décidé de cesser le service sur la plupart des lignes actuellement exploitées, dès janvier 1903, c'est-à-dire sous deux jours.

Le préfet de la Seine a déclaré au Conseil qu'il avait obtenu de ces Compagnies que l'exploitation fût continuée jusqu'au lendemain de la séance du Conseil général. Cette assemblée se réunira le 7 janvier.

Association catholique de la Jeunesse française

Hier, à Auxerre, dans un local fraîchement construit et destiné aux bonnes œuvres, a eu lieu une importante réunion de l'association catholique de la Jeunesse française, Union régionale de Bourgogne et de Franche-Comté. MM. de Noillat, Champigneul, du *Sillon*, et Dubreuil, membre du Comité central de l'association, ont successivement pris la parole et, avec éloquence, ont indiqué les devoirs imposés par la situation actuelle.

Des délégués des groupes de Dijon, Joigny, Châtel-Samar, Auxerre et Brosses assistaient à cette réunion qui s'est terminée par la fondation du cercle de Laroche-Aligens dont le président sera M. Randu.

—o—

L'union de la Jeunesse catholique de Touraine avait organisé dimanche une importante réunion publique à Richelieu (Indre-et-Loire). Me Joseph Zamanski, avocat, membre du Comité général de l'association, a fait une conférence sur *la situation présente et l'organisation des catholiques*.

Plus de 200 délégués de toutes les communes du canton ont acclamé le programme de l'association. La fondation d'un Comité cantonal a été immédiatement décidée, et un bureau provisoire a été élu.

LE SAINT DU JOUR

SAINT SYLVESTRE Ier, PAPE (335)

Saint Sylvestre, premier pape de ce nom, était prêtre romain lorsqu'il succéda, en 314, au pape saint Melchiade dans des circonstances très importantes. Constantin, converti à la foi chrétienne, mais non encore baptisé, venait d'accorder aux chrétiens si longtemps proscrits par les lois, la liberté de leur culte, par le décret de Milan. Aussi le pontificat de saint Sylvestre fut-il long, paisible et fort utile à l'Eglise. Sous son pontificat fut convoqué le premier Concile général à Nicée (325) qui fixa le symbole de la foi catholique et condamna l'hérésie d'Arius. Saint Sylvestre mourut à un âge avancé, le 31 décembre 335, après avoir ordonné 65 évêques, 42 prêtres et 25 diacres pendant son glorieux pontificat.

CROIX

Nos amis défunts

L'AMIRAL ROCOMAURE

M. l'amiral Rocomaure, à Toulon, le 24 décembre à 70 ans. — C'est lui qui reçut l'amiral russe Avellan quand il vint en France à la tête des marins russes.

Les dernières paroles de l'amiral Rocomaure méritent d'être conservées. Elles sont d'un excellent chrétien. Il venait de recevoir tous les derniers sacrements. On pleurait autour de lui :

« Ne pleurez pas trop, dit-il, j'entre avec bonheur au port de l'éternité. »

Mme Fleuriot de Langle, religieuse du Sacré-Cœur, à Saint-Brieuc, le 20 décembre, à 80 ans. — Mme Cavelié, mère de M. l'abbé Cavelié, curé de Mirandol, à 68 ans.

DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ MON SALUT!
(300 jours d'indulgence)

La Bonne Presse et le Nouvel An

Voici venir les beaux jours des étrennes. Leur approche met de la fièvre dans l'air. Les enfants courent dans les bazars, les mamans pillent les librairies, et l'on voit, dans les plus petites boutiques, des messieurs très dignes chercher gravement les plus folâtres cadeaux.

Le courrier de la Bonne Presse se ressent de cette agitation. Depuis huit jours les lettres se précipitent en une *foule* sans cesse grossissante qui envahit les bureaux, bouscule l'administration et réclame impérieusement d'être servie : « Deux abonnements au *Mots littéraire* pour mes fils. — Envoyez désormais le *Noël* à tous mes petits-enfants et la note à leur grand'mère. — Prenez l'adresse de mon filleul pour le *Pèlerin*. — J'abonne dix familles du pays à la *Croix du dimanche*. Ce sont mes étrennes. Arrangez-vous pour que le premier numéro arrive le 1er janvier (mais c'est un jeudi)..... » Et les commandes se font plus pressantes, plus menaçantes, presque fiévreuses, à mesure qu'approche le grand jour.

On ne peut vraiment pas s'en fâcher. Que voulez-vous offrir d'aussi agréable à votre famille qu'un abonnement gratuit à l'une de ces ravissantes publications? Les autres cadeaux ne sont pas plus jolis et leurs joies sont plus éphémères. Depuis longtemps les gracieux bibelots seront cassés sur la cheminée et les bonbons fondus dans leur boîte quand arriveront encore les derniers numéros du journal offert pour le nouvel an. Et si le plaisir en aura été plus durable, l'action éducatrice en aura surtout été meilleure.

Nos lecteurs savent ménager à leurs amis ces bienfaisantes surprises : « Ne sachant pas, nous écrit l'un d'eux, à quel prix sont vos abonnements d'essai pour la propagande, je vous prie d'en envoyer cinq aux adresses suivantes et d'en faire toucher le montant chez moi. Faites le service à partir de janvier, j'ai bon espoir qu'on voudra continuer à vous lire toute l'année prochaine. » Ce sont de très heureux souhaits et d'excellentes étrennes. Si partout l'on profitait avec le même zèle du nouvel an pour répandre la bonne presse, il faudrait regretter qu'il n'y ait qu'un 1er janvier par an!

LA REVUE *Les Conférences* offre à tous ceux qui traitent devant les auditoires populaires des questions religieuses, sociales, scientifiques, littéraires, pittoresques, des textes de conférences dus à des conférenciers expérimentés (avec ou sans projections).

LA REVUE *Les Conférences* publie chaque quinzaine une chronique détaillée du mouvement des conférences et réunions populaires chez les catholiques et chez nos adversaires. Elle fournit aussi des plans avec indication des livres à consulter, une analyse des revues, etc.

LA REVUE *Les Conférences* paraît tous les quinze jours par fascicule de 16 pages à deux colonnes avec couverture.

LA REVUE *Les Conférences* offre en *supplément gratuit* à ses lecteurs LE FASCINATEUR, revue mensuelle illustrée de 32 pages à deux colonnes, destinée à renseigner sur tout ce qui concerne la lanterne à projections, le phonographe et tous les accessoires des réunions récréatives.

Demander Les Conférences *avec son supplément* Le Fascinateur, *abonnement 3 francs par an. Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, VIIIe.*

L'OR-ROI

DEUXIÈME PARTIE

QUI EST-CE?

(Suite)

Elle s'avança à la rencontre de M. Mérindol, déjà installé dans le salon et lui tendit les deux mains.

Elle éprouvait un réel soulagement à voir cet homme qui avait connu Jean, qui l'avait aimé et apprécié.

Avec son aplomb d'homme parvenu et assis, qu'il prenait volontiers pour une aisance ronde de bonhomie, le banquier s'était élancé.

— Comme c'est gentil de ne pas nous oublier! Vous vous faites rare, savez-vous? Et parie que vous venez encore pour autre chose?

L'industriel approuva de la tête et ajouta :

— Eh bien! oui. Il a fallu cette horrible circonstance de la mort de ce pauvre Delay pour m'amener jusqu'ici. On m'a fait venir pour la constatation du cadavre. Je ne suis cependant pas un peureux et, j'en frémis encore..... c'est indescriptible, je vous assure.

A cette évocation si douloureuse, Marie-Thérèse, qui s'avançait portant une tasse de café qu'elle tendait à l'industriel, la laissa glisser sur le tapis du fumoir où elle se brisa.

Le banquier tourna la tête. Mais, sans même s'occuper de sa tasse de vieux Saxe qui était en miettes, il s'approcha plus près du directeur du four à chaux qui expliquait :

— C'était horrible et ce tableau me poursuit encore, comme une vision d'outre-tombe. Qui reconnaître?

La tête et tout le corps, sauf un bras, n'étaient qu'une plaie noirâtre, affreuse et informe.

La main, par ironie, était presque intacte. La manche de l'habit a été parfaitement reconnue par plusieurs ouvriers pour le dessin de l'étoffe du veston qu'ils ont vu à M. Delay pendant la journée. De plus, il restait adhérant au bras un morceau de linge marqué, en rouge, d'un D très net.

Quelques cheveux conservés par miracle près de l'oreille sont blonds et la main intacte que le feu avait respectée portait la bague d'or dont l'ingénieur ne se séparait jamais.

On enleva la bague à cette main inerte et on put revoir sur le chaton, le nom de Jean Delay écrit en pierres multicolores et, à l'intérieur, une miniature de M. Delay parfaitement ressemblante.

Le doute n'est pas possible. D'ailleurs, M. Jean n'avait pas reparu à son domicile depuis hier soir. Cette constatation était en quelque sorte superflue.

— C'est un vrai roman-feuilleton que vous nous racontez-là! mon cher, conclut le banquier qui, s'étendant confortablement dans son *rocking-chair*, lançait doucement vers le plafond les méandres de fumée de son havane.

— Un triste roman, hélas! et qui se corse de plus en plus..... car, savez-vous ce qu'on a encore découvert?

— Quoi donc?

— Eh bien, lorsque le Dr Jardier, appelé pour les constatations judiciaires, nettoya la chair grillée, à quelques millimètres de la surface, il mit à nu des plombs de chasse. Dans la poitrine, il en trouva un très grand nombre, de même que dans la figure qui fut très mutilée et qui aurait été rendue méconnaissable, je crois, même sans la carbonisation.

L'idée du guet-apens et de l'assassinat est donc même pleinement confirmée. Le Dr Jardier affirme que le coup de feu a été suivi, de très près, par la descente dans le four.

— Pauvre garçon! Il aura été tué sans pouvoir se défendre!

— C'est ce qui vous trompe. On a retrouvé dans l'éclaircie du bois, aux environs de la chapelle, près de la mare de sang, un revolver chargé dont un coup avait été tiré.

Y a-t-il eu attaque subite, lutte ou préméditation?

C'est ce qu'on ne peut encore savoir.

Mais le juge suppose que Jean aura été surpris la nuit. Où? Comment? Tout prête à croire que c'est à l'endroit de la mare de sang.

Il se sera affaissé foudroyé, et l'assassin, voulant faire disparaître la trace de son crime, l'aura tiré par les jambes et traîné jusqu'au four à chaux.

— A moins qu'il y ait eu plusieurs assaillants, interrompit le banquier.

— Cette hypothèse est encore inadmissible, reprit l'industriel. On y avait pensé tout d'abord; mais il est probable que plusieurs hommes auraient pu porter le cadavre sans le traîner et sans laisser à terre une trace qui permettait d'aller vers le four le chercher. Il a dû même être traîné d'une façon pénible, car toutes les herbes sont couchées sur une très grande longueur.

— Vous ne fumez pas, prince?

— Non, merci, dit Napoli, pas aujourd'hui.

Le directeur continuait :

— Et savez-vous qui on soupçonna?

Le prince s'était levé.

Il alla vers la table où reposait le petit plateau à liqueurs et, coup sur coup, il absorba deux verres de vieille eau-de-vie de marc, qu'il se versa.

— Ma foi, non!

— Le fou du Bon Père... ce pauvre idiot sans malice que vous avez pris au château sous votre protection.

— Moi! Oh! pas du tout, permettez. C'est à peine si je l'ai vu quelquefois. C'est Marie-Thérèse qui, avec son cœur compatissant, nous a embarrassés de ce mendiant. Elle n'en fait jamais d'autres, ma fille. Elle nous fera assassiner un de ces jours avec toutes ses charités. A présent, ne s'est-elle pas mis en tête d'élever un enfant inconnu? Si je la laissais faire, mon château serait tantôt un hospice, tantôt une pouponnière.

Napoli regarda la jeune fille avec une acuité blessante. Marie-Thérèse, à moitié renversée dans une grande bergère, fatiguée, les nerfs tendus par ces émotions successives, ne se troubla point à cette interrogation muette.

Que lui importaient les soupçons de cet homme, devant l'horreur du crime qui lui avait ravi Jean?

Elle suivait avec anxiété le cours des explications du directeur du four; ses tempes battaient; mais, dans une éclaircie de raison, elle put se souvenir.....

Jean était venu au rendez-vous!

Mais alors? ces coups de feu qu'elle avait entendus lorsqu'elle s'engageait dans le petit sentier rocailleux, c'était..... Ah! mon Dieu, quelle pensée!

Pendant qu'elle allait à lui, confiante, on l'assassinait lâchement, là, tout près, sans qu'elle s'en doutât même. Et elle ne l'avait pas revu, elle n'avait plus eu, même, un mot de ses lèvres que décolorait la mort.

Et, pendant qu'elle attendait seule en vain dans le dur silence, on le traînait sanglant, vers cette dégradation!

Elle faillit encore se trouver mal; mais une pensée soudaine lui redonna des forces dans son malheur. Jean était venu!

Il ne l'avait donc pas oubliée, ainsi qu'elle en avait eu peur; il pensait sûrement à elle lorsqu'il avait été attaqué; il gardait son souvenir en lui et ses yeux fermés avaient encore l'impression de la dernière vision de l'âme.....

Douce consolation qui coulait comme un suprême baume sur la plaie qu'elle cachait et qui la faisait tant souffrir!

Mais le désir de savoir la reporta encore à la scène maudite.

Durant leur dernière entrevue, ils avaient entendu un bruit suspect..... Elle avait eu peur..... Oui, elle s'était enfuie, convaincue qu'on les écoutait.....

Qui donc les avait écoutés?

L'assassin, peut-être? Mais qui?

Trame impossible à démêler pour elle. Son esprit désolé se forgeait mille chimères.

Et si on les avait entendus, quel but aurait-on poursuivi en tuant Jean? Aucune explication plausible ne pouvait éclaircir ce doute et l'assertion de M. Mérindol semblait seule vraie.

C'était le fou qui avait fait le malheur.

Elle se souvint de mille détails inconsidérés jusqu'alors et dans lesquels l'aversion du pauvre idiot pour Jean se manifestait.

Elle se souvint de ses regards fixes et pleins de colère lorsqu'on parlait du jeune homme.

C'était lui, sans doute?

Dans cette âme si noble, aucun sentiment de vengeance ne se fit jour, malgré l'amertume et la douleur.

Ce pauvre fou était-il responsable?

Etait-ce une raison de le châtier parce que Dieu l'avait privé de jugement?

Et, se faisant violence, elle trouva dans sa compassion le moyen de le défendre.

— Le fou! Mais il était si doux, si inoffensif! expliqua-t-elle.

— On verra, de même qu'on cherchera aussi, sans doute, ce que Jean faisait à pareille heure à cet endroit, dit Napoli regardant avec un sourire diabolique Marie-Thérèse qui pâlissait.

— Oh! cela s'explique facilement, car Delay était un poète, comme le sont souvent les scientifiques. Il aimait rêver la nuit, à la lune, aux étoiles et passait fréquemment la moitié de sa nuit à se promener et à admirer les effets de nuit. D'ailleurs, on aura de plus amples détails de sa manière de vivre par son ami Philippe Darblay que le procureur a fait convoquer pour demain.

(A suivre.) CHARLES DE VITIS

LA « CROIX ILLUSTRÉE »

SOMMAIRE DU NUMÉRO DU 4 JANVIER

La prière du soir dans un asile de nuit à Paris, dessin de Riou de [illegible]. — Les lundis de Jacques. — Les voleurs de locomotives, roman de Fernand Hue. — Prédiction du temps pour le mois de janvier, dessin de Henriot. — Usages et coutumes, par Mme Marguerite de Saint-Genès. — Jeux d'esprit, par Félix Jean. — L'adoration des mages, tableau de Rubens.